

Cour de France.fr / Bases de données / Bases de données publiées par Cour de France.fr / Les itinéraires royaux / Itinéraire de Louis XIII. Les lieux de séjour du roi d'après ses actes (1610-1643)

Bénédicte Lecarpentier-Bertrand (éd.)

Itinéraire de Louis XIII. Les lieux de séjour du roi d'après ses actes (1610-1643)

Itinéraire. Source : Cour de France.fr

Itinéraire de Louis XIII. Les lieux de séjour du roi d'après ses actes (1610-1643), Bénédicte Lecarpentier-Bertrand (éd.), Paris, Cour de France.fr, 2018 (<https://cour-de-france.fr/article4992.html>).

L'itinéraire de Louis XIII a été reconstitué à partir des informations fournies par les registres de comptabilité du roi : les comptes de sa chambre aux deniers (AnF, K 530 20 ; BnF, Mss. Fr. 6217, Mss. Fr. 25761, Mss. Fr. 25762, NAF 20110, NAF 5907), des menus plaisirs du roi (BnF, Clairambault 808), qui mentionnent une quittance pour le déroi ou dédommagement versé pour le logement royal quand la Cour se déplace, des extraits manuscrits de la Gazette (AnF, O1 3263, récit des chasses royales de 1635), des registres de la prévôté de l'hôtel (BnF, Clairambault 828) et quelques édits royaux (BnF, Mss. Fr. 4582, 21626).

Le Mercure françois (ou la *Suite de l'histoire de la paix...* (Paris, Jean Richer éd., 1611-1648, 25 vol. in-8°) a également été ponctuellement utilisé. Enfin, quelques études ont été mises à profit dans ce premier travail, comme l'*Itinéraire royal* de Charles de Baschi, marquis d'Aubais (*Itinéraire royal depuis et compris Louis VII jusqu'à Louis XIV inclusivement*, Paris, Hersant, 1759, 1 vol.) et l'ouvrage de Joël Cornette, *Chronique de la France moderne* (t. 2, *De la Ligue à la Fronde*, Paris, SEDES, 2000, 425 p.).

Le traitement et le contrôle des données de cet itinéraire ont été effectués en suivant le parcours du roi. Cet examen a permis d'identifier de nombreux lieux-dits et lieux disparus ainsi que d'éliminer des indications qui présentent des incohérences quant au lieu de séjour ou à la date de rédaction. Chaque lieu a été marqué de son code INSEE. Dans le cas de lieux disparus a été attribué le code de la commune la plus proche.

L'itinéraire de Louis XIII compte 1351 indications et énumère 361 lieux de séjour différents. Il documente le ou les lieux de séjour de 11,2 % des 12 054 jours que dura son règne.

- [Consulter la base de données](#)

Sources